

Texte original

Protocole concernant la convention relative à la procédure civile

Signé à La Haye le 4 juillet 1924

Approuvé par l'Assemblée fédérale le 2 avril 1924¹

Instrument de ratification déposé par la Suisse le 10 décembre 1924

Entré en vigueur pour la Suisse le 5 juin 1926

Les Puissances contractantes de la Convention relative à la Procédure Civile, signée à La Haye, le 17 juillet 1905², désirant mettre à même d'adhérer à cette convention les Etats non représentés à la quatrième conférence de droit international privé, dont le désir d'y adhérer a été ou aura été accueilli favorablement par les Puissances contractantes, sont convenues qu'il sera ouvert au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas un procès-verbal d'adhésion destiné à recevoir et à constater lesdites adhésions lesquelles sortiront leur effet 60 jours après la signature dudit procès-verbal.

Ce protocole sera ratifié et les ratifications en seront déposées à La Haye, dès que six des Puissances signataires seront en mesure de le faire.

Il entrera en vigueur le trentième jour à partir de la date où les Puissances signataires auront déposé leurs ratifications.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent protocole qui portera la date de ce jour, et dont une copie certifiée conforme sera transmise à chacune des Puissances signataires.

Fait à La Haye, le 4 juillet 1924.

(Suivent les signatures)

RS 12 259; FF 1923 III 376

¹ RO 42 459

² RS 0.274.11

Champ d'application du protocole le 1^{er} janvier 1979

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Allemagne	8 décembre	1924	5 juin	1926
Belgique	5 décembre	1924	5 juin	1926
Danemark	7 janvier	1925	5 juin	1926
Espagne	6 janvier	1925	5 juin	1926
France*	6 décembre	1924	5 juin	1926
Hongrie	11 mai	1925	5 juin	1926
Italie	4 décembre	1924	5 juin	1926
Luxembourg	11 novembre	1925	5 juin	1926
Norvège	10 janvier	1925	5 juin	1926
Pays-Bas	1 ^{er} mai	1925	5 juin	1926
Portugal	6 mai	1926	5 juin	1926
Roumanie	22 avril	1925	5 juin	1926
Suède	4 décembre	1924	5 juin	1926
Suisse	10 décembre	1924	5 juin	1926

* Déclaration, voir ci-après.

Déclaration

France

Le Gouvernement français a signé le présent protocole afin de rendre possible l'adhésion à la convention du 17 juillet 1905 d'Etats non représentés à la quatrième conférence de droit international privé. Il est toutefois entendu que cette convention n'est pas applicable entre la France et les Etats nouveaux adhérents.